

De la même façon, chaque commune aura à organiser dans le cadre de son PEDT, le périscolaire pour l'ensemble des enfants scolarisés sur son territoire, afin de respecter l'esprit de la réforme des rythmes scolaires prôné par votre ministère, condition sine qua non pour obtenir le soutien financier de l'Etat.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

LARNOD, le 20 juillet 2015



Le Maire

Hugues TRUDET

Copie à :

- Monsieur le Recteur ;
- Monsieur le Préfet de région, Préfet du Doubs ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Doubs ;
- Monsieur le directeur de la DDCSPP ;
- Madame la Présidente de la CAF ;
- Monsieur le Maire de Pugey ;
- Monsieur l'IEN, adjoint à l'IA-DASEN ;
- Madame l'IEN en charge de la circonscription de Besançon 7